



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 27 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 20 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE.

### Délégués suppléants

M. Alain MALRIC, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC, M. GELY représentant M. RIES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT  
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **052-2023 - Approbation des Avenants des Contrats Bourgs Centres Occitanie de Magalas, Murviel-Lès-Béziers et Roujan**

Monsieur le Président rappelle le contexte dans lequel les trois communes de Magalas, Murviel-lès-Béziers et Roujan se sont inscrites, sur proposition de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dans le dispositif « Bourgs-centres Occitanie Pyrénées Méditerranée ».

Ces communes étaient trois anciens chefs-lieux de cantons, aujourd'hui elles exercent des fonctions de centralité au-delà de leur périmètre communal, organisant ainsi un maillage équilibré de services à l'échelle de l'intercommunalité.

Les trois contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés par délibération n°039-2021 du conseil communautaire en date du 29 Mars 2021 en respectant une procédure en plusieurs étapes dans un large partenariat. Les projets de territoire respectifs répondent aux enjeux socio-économiques, patrimoniaux et urbanistiques.

Chacun de ces projets globaux, étant exemplaire, articule ainsi un ensemble d'actions complémentaires en cohérence avec la démarche de développement territorial intercommunale. Elle se traduit par la participation au développement économique local, la création du lien et le renforcement de la cohésion sociale.

Dans la continuité de ces orientations les avenants, préparés de manière concertée avec l'ensemble des partenaires, ont permis de faire le point sur l'avancement des différentes actions réalisées, de renforcer l'engagement des communes et de leurs partenaires autour de la démarche Bourg Centre Occitanie, et préciser une programmation hiérarchisée sur les années à venir.

Pour rappel les différents axes de travail des différentes communes sont les suivants :

Pour Magalas :

- Panser la ville, améliorer la qualité du cadre de vie et adapter l'offre de services
- Promouvoir un développement économique équilibré et la complémentarité entre le centre-village et la ZAE
- Engager Magalas dans les transitions environnementales, écologiques, énergétiques et numériques.

Pour Murviel-lès-Béziers :

- Assumer son statut de centralité par le renforcement de l'offre de service à la population
- Garantir un accès au logement diversifié et qualitatif pour tous
- Diversifier et renforcer l'économie locale
- Améliorer la qualité d'usage de Murviel-lès-Béziers

Pour Roujan :

- Améliorer l'attractivité du centre ancien,
- Garantir un niveau d'équipements, de services et de commerces en cohérence avec le rôle de centralité de proximité de Roujan
- Renforcer la prise en compte de l'environnement et du paysage dans les politiques d'aménagement.

Les trois avenants ont été présentés en comité de pilotage, lequel a reconnu la démarche et le contenu de chaque projet. Les trois avenants des contrats cadres rassemblent les partenaires suivants :

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées Méditerranée  
le Pays Haut Languedoc et Vignobles,  
la Communauté de communes les Avant-Monts  
Les trois communes de Magalas, Murviel-lès-Béziers et Roujan.

Aussi, Monsieur le Président propose d'approuver ces trois avenants aux contrats cadres Bourgs Centres Occitanie Pyrénées Méditerranée.

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

### **DECIDE**

D'AUTORISER le Président à signer les trois avenants aux contrats cadres Bourgs Centres Occitanie Pyrénées Méditerranée avec l'ensemble des partenaires suscités et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

